Le Soir d'Algérie - Espace «Retraite» — e.mail : soiretraite@gmail.com

DROIT À LA RETRAITE

Plus de 2,4 millions d'agriculteurs en sont exclus

Le ministre de l'Agriculture a jeté un pavé dans la mare de la protection sociale, en déclarant que 3% seulement des agriculteurs — il y en aurait 2,5 millions — sont affiliés à la Sécurité sociale ! Un véritable désastre. Autrement, plus de 2,4 millions d'entre eux ne pourront pas bénéficier d'une pension de retraite, d'autant plus que c'est une population vieillissante.

Trois pour cent (3%) seulement des agriculteurs sont affiliés à la Sécurité sociale, a indiqué jeudi dernier à Oran le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Sid-Ahmed Ferroukhi, déplorant le fait que 97% ne bénéficient d'aucune couverture.

Cette rencontre sur la couverture sociale des agriculteurs, organisée à la faveur du 1er Salon de l'agriculture «Agripro Expo» qui a eu lieu du 21 au 23 janvier au Centre des conventions d'Oran (CCO), vise à sensibiliser et inciter le plus grand nombre possible d'agriculteurs et d'éleveurs à se faire assurer, a-t-il souligné.

Le nombre d'agriculteurs s'élève à 2 500 000 sur le plan national, alors que le nombre d'affiliés aux caisses d'assurance ne dépasse pas les 36 000, a-t-il relevé lors de cette rencontre, la quatrième

après celles du centre, de l'est et du sud du pays, regroupant les responsables de la Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA) et de la Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (Casnos) des wilayas de l'Ouest.

Qui financera les années non déclarées ?

Pour parer à cette situation, le ministre a insisté sur la mobilisation de tous les moyens dont l'organisation de journées d'information, de caravanes, de rencontres, pour sensibiliser les agriculteurs et éleveurs sur l'importance de s'affilier à la Sécurité sociale, expliquant que cette démarche permettra de stabiliser la main-d'œuvre agricole et de moderniser ce secteur qui revêt une importance cruciale dans la conjoncture économique actuelle. Il a accordé un délai, jusqu'à mars prochain, pour recueillir les dossiers des agriculteurs qui seront étudiés avant le mois d'octobre de l'année courante, comme dernière échéance pour le dépôt des cotisations sociales des agriculteurs et éleveurs. Il a souligné, à ce propos, que l'Etat a mis en place un cadre juridique des plus souples, adapté à la spécificité du secteur de l'agriculture et a fourni toutes les facilitations aux professionnels pour les encourager à intégrer la couverture sociale. Les délais indiqués sont trop courts et le cadre réglementaire en vigueur n'est pas approprié pour inciter les agriculteurs à se rapprocher des agences de la Casnos pour se faire immatriculer au titre des non-salariés. La Sécurité sociale n'a jamais fait l'effort d'aller vers les travailleurs de la terre. A supposer qu'une dynamique d'affiliation se déclenche, cela assurerait à ces nouveaux assurés sociaux une couverture en assurance maladie dont ils ont énormément besoin. Mais qu'en sera-t-il concrètement de leur droit à la retraite, quand on sait que c'est une population vieillissante ? Pourront-ils racheter des années non déclarées et à quel coût ?

Djilali Hadjadj

COURRIER DES LECTEURS

Comptabilisation des deux années du service national

Vu la situation désastreuse au niveau de la FNTR qui vit à nos dépens, et l'UGTA d'ailleurs, sa patronne, devenue par la force des choses un parti politique à part entière, soutenant un programme politique au détriment des milliers de retraités et de travailleurs du reste qui est sa raison d'être, il y a de ça un mois votre journal a publié que les deux années de service national seront comptabilisées dans le calcul de la retraite. Juste une question : est-ce vrai car moi je ne crois plus à la FNTR ni à l'UGTA ? Elles ne sont bonnes qu'à se remplir les poches et la panse, à leur tête le patron du syndicat (il sait parfaitement qui suivre) que je ne nomme pas car je ne l'aime pas : c'est un hypocrite et menteur de surcroît, et basta les retraités et les travailleurs.

Comment voulez-vous qu'on envoie nos enfants faire leur service national alors que nous-mêmes avons été trahis par ces deux organismes, par leur mutisme, leur comportement et le mensonge de ces deux formations politiques (excusez-moi de la défense des travailleurs et retraités) et qui sont là à regarder sans rien faire, occuper leur siège bien collé de peur d'une éjection ? J'en appelle au président de la République et aux plus hautes autorités de l'Etat de bien vouloir se pencher sur notre cas. Nous ne sommes pas nombreux à réclamer notre droit pour que cela se fasse. Vive Bouteflika et vive l'Algérie !

Abdelkrim Benguettat

Absence de commission de recours locale pour corriger les erreurs de calcul des pensions de retraite

Sorti en retraite depuis le début de l'année 2015, j'ai constaté que le calcul effectué par le service concerné de la CNR de Bougara-Est (Alger), en dépit de la fourniture de toutes les pièces demandées et des ATS (attestations trimestrielles des salaires) dûment établies par l'employeur, est complètement erroné et ne correspond nullement à la réalité. Comme demandé dans la notification de la retraite, j'ai saisi la commission de recours locale pour procéder aux corrections nécessaires avec les justificatifs en pièces jointes. A ce jour aucune réponse ne m'est parvenue. M'étant déplacé au siège de la CNR à plusieurs reprises, je n'ai droit à chaque fois qu'à cette unique réponse : «La commission de recours locale est dissoute depuis juin 2015, il faudra attendre une nouvelle élection dont la date reste encore indéterminée.» Alors si la commission est dissoute pour une durée indéterminée, pourquoi le service de calculs de la CNR, qui est responsable de ces erreurs, ne reprend-il pas pas les recours qui sont parvenus à la CNR pour permettre aux retraités lésés d'entrer dans leur droit ? Ce que je ne comprends pas, comment Monsieur le directeur général de la CNR tolère-t-il que ses services fonctionnent sans mettre en place les structures nécessaires ? Est-ce un problème de trouver un effectif d'une dizaine de personnes pour constituer une commission de recours ? En attendant, les retraités lésés en souffrent, peut-être même qu'ils partiront dans l'au-delà avant que cette fameuse commission ne soit constituée. Heureusement qu'il y a la mort qui, un jour, nous soulagera des maux que nous font subir nos semblables algériens.

Ali Bouz

Recours retraite en panne !

Monsieur, par votre rubrique j'attire l'attention des autorités compétentes pour régler mon problème de pension de retraite. En effet, avant la retraite j'étais en invalidité, mais lors du traitement de mon dossier retraite, la CNR n'a pas pris en considération mon cas à cause d'un problème informatique au niveau de la Cnas.

Pourtant, la loi est claire : la pension de retraite se substitue automatiquement à la pension d'invalidité avec un montant qui ne peut être inferieur. J'avais fait un recours au niveau de la CNR de Ouargla et aucune réponse officielle ne m'a été envoyée : on se contentait de me répondre verbalement qu'il y avait un problème informatique dans le logiciel Cnas et qu'une correspondance à un plus haut niveau a été envoyée.

Après le transfert de mon dossier vers l'agence de Tizi-Ouzou, un recours a été fait en déposant une copie du premier recours, mais toujours rien. On se contente de me dire verbalement que j'ai raison mais ils ne peuvent rien faire pour le moment, le problème étant du ressort de la Cnas. Je me suis adressé aux différentes cellules d'écoute Cnas où on m'a confirmé que le problème est d'ordre informatique et qu'un jour il sera corrigé et que je ne perdrais pas mes droits même si cela devait durer dix ans. J'ai écrit donc une correspondance au DG de la sécurité sociale et à ce jour aucune réponse. A qui donc dois-je m'adresser pour solutionner mon problème ? Salutations distinguées.

Mohand Bennadji

RÉPONSE : Incroyable cette histoire de panne informatique. Puisque la Cnas est aux abonnés absents, saisissez le ministre en charge de la Sécurité sociale.

Cumul pension de retraite et pension de reconversion

Ayant travaillé pendant vingt ans je perçois actuellement une pension de retraite proportionnelle et je viens de perdre mon mari qui a une bonne retraite. Puis-je avoir le reversement de sa retraite en ma faveur tout en me privant de ma retraite qui est maigre ? Merci de me répondre.

Madame Chabani Fatiha

RÉPONSE : La loi relative à la retraite vous donne droit au cumul de votre pension de retraite et d'une pension de reconversion suite au décès de votre mari.

Par contre, ce que vous proposez n'est pas autorisé par la loi.